



FORUM NATIONAL SUR LES RÉSULTATS DE RECHERCHE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

.....0.....

CONTRIBUTION SUR LES POLITIQUES ET BESOINS DE RECHERCHE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DJIBRIL NDIAYE DIOUF

Directeur de la Planification et de la Réforme de l'Éducation

Le présent Forum intervient au moment où le secteur de l'Éducation et de la Formation vient de se doter d'une nouvelle politique éducative, intitulé « Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation » (PAQUET-EF) qui est le cadre d'opérationnalisation de la Lettre de Politique sectorielle signée en janvier 2013.

La présente contribution est structurée autour de trois points : (i) Défis persistants dans le secteur en 2013 ; (ii) rappel de la vision et des priorités de développement du secteur ; (iii) axes stratégiques et actions prioritaires à l'horizon 2017.

I) DÉFIS PERSISTANTS DANS LE SECTEUR EN 2013

Malgré les changements quantitatifs et qualitatifs obtenus et tous les efforts déployés en termes de mise en place des intrants pédagogiques divers, de formation des enseignants, de réformes curriculaires, des défis persistants sont à prendre en compte. Il s'agit :

- des nombreux enfants et jeunes encore exclus du système éducatif, notamment dans les milieux défavorisés ou résistants au modèle d'école classique ;
- des disparités selon le genre, mais aussi entre régions, entre milieu urbain et zone rurale et entre groupes socio-économiques ;
- du niveau des apprentissages des élèves encore assez faible, notamment en lecture et en mathématique ;
- du niveau de formation et de qualification des enseignants encore insuffisant ;
- du système éducatif encore marqué par une forte prédominance des séries littéraires au détriment des filières scientifiques et techniques ;

- de la qualité défectueuse de l'environnement scolaire marqué par une prolifération d'abris provisoires, et un déficit d'ouvrages annexes et d'équipements pédagogiques
- des nombreux facteurs d'inefficience dans l'utilisation des ressources importantes mobilisées ;
- de l'instabilité chronique du système en raison de grèves cycliques d'enseignants ou d'élèves ;
- du degré encore insuffisant d'appropriation de l'école par les communautés.

II) VISION ET PRIORITÉS DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Dès son accession à la Magistrature suprême, le Chef de l'Etat a instruit le Gouvernement de mettre en place, avec toute la diligence requise et sur la base de la vision et des orientations qu'il a définies, une nouvelle politique pertinente, permettant de résoudre efficacement et de façon durable les problèmes ci-dessus identifiés. C'est là tout le sens de la nouvelle Lettre de Politique générale sectorielle pour l'Education et la Formation que le Gouvernement vient de signer couvrant la période 2013-2025, avec un nouveau programme sectoriel intitulé « Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité et la Transparence » (PAQUET), qui en constitue le cadre et l'instrument d'opérationnalisation et qui est déjà endossé par les bailleurs de fonds.

Ces documents se fondent sur l'ambition de M. le Président de la République de bâtir à l'horizon 2025 « **un système d'éducation et de formation, équitable, efficace, efficient, conforme aux exigences du développement économique et social, plus engagé dans la prise en charge des exclus et fondé sur une gouvernance inclusive, une responsabilisation plus accrue des collectivités locales et des acteurs à la base** ».

Ainsi, il s'agit de créer une école qui garantit l'équité et l'égalité des chances, pouvant porter nos ambitions pour l'émergence, et assurant à chaque Sénégalaise et à chaque Sénégalais, où qu'ils soient et quels que soient leurs origines et leurs moyens, une éducation et une formation de qualité, afin de leur permettre d'assumer pleinement leur destin et d'apporter leur contribution au développement socio-économique de notre pays.

Aussi, les nouvelles options mettent-elles l'accent sur la réponse à la demande d'éducation, la correction des disparités de tous ordres et la professionnalisation des enseignants et formateurs à tous les niveaux. La vision du Gouvernement place ainsi au cœur de l'action éducative l'apprenant et son devenir comme futurs agents de développement, considérant que dans un pays comme le nôtre où les jeunes sont la catégorie démographique la plus importante, le développement de leur capacité à s'intégrer dans le marché du travail et à trouver leur place dans la société, constitue un enjeu social, économique et politique majeur.

Cette nouvelle politique repose sur six enjeux et priorités majeurs que sont :

1. la mise en place d'une éducation de base de 10 ans (le cycle fondamental);
2. la prise en charge de la diversité de la demande par la diversification de l'offre éducative ;
3. l'orientation de l'offre sur les besoins socio-économiques ;
4. l'amélioration de la qualité des apprentissages ;
5. la responsabilisation accrue des acteurs à la base ;
6. l'impératif de tirer profit des technologies de l'information et de la communication

Le PAQUET s'articule autour de trois axes stratégiques suivants :

1. L'amélioration de la qualité des enseignements et apprentissages ;
2. La résorption des disparités par un accès plus équitable à l'éducation ;
3. La promotion d'une gouvernance inclusive et transparente.

III) AXES STRATÉGIQUES ET ACTIONS PRIORITAIRES

Axe stratégique 1 : AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES ENSEIGNEMENTS ET APPRENTISSAGES

Améliorer la qualité des enseignants par la restructuration et la déconcentration du système existant de recrutement, de formation et de gestion du personnel.

Il est reconnu que l'enseignant est le premier facteur de qualité dans un système pédagogique. L'option du Gouvernement est de mettre fin au recrutement d'enseignants volontaires et vacataires sans formation initiale, et de renforcer le niveau de qualification et de compétence des enseignants en restructurant et en consolidant le système de formation initiale et continuée déjà déconcentré.

Améliorer l'environnement et les conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Un système éducatif de qualité doit se traduire par une bonne réussite des élèves dans leurs apprentissages. Cela implique des curricula pertinents, un environnement pédagogique favorable avec des moyens d'action suffisants, mobilisables par les enseignants et la communauté. L'objectif de l'Etat est d'améliorer sensiblement les résultats des apprentissages des élèves jugés très faibles, notamment dans les disciplines fondamentales (lecture et mathématiques).

a) *Consolider et poursuivre la réforme curriculaire* : A cet effet, il s'agira de consolider la généralisation du curriculum de l'Education de base devenue effective au préscolaire, dans l'élémentaire et dans les classes d'alphabétisation, tout en garantissant la disponibilité en quantité et en qualité des manuels scolaires et matériels didactiques nécessaires. Le curriculum unifié et intégré du cycle fondamental sera finalisé et implanté sur la période 2014-2015, avec trois profils de sortie destinés à la formation professionnelle, aux sciences et technologies et à l'Enseignement secondaire général.

b) *Garantir la disponibilité des manuels scolaires* : Dans tous les systèmes éducatifs émergents, le manuel est un intrant pédagogique garanti à l'élève. Or au Sénégal on note un manque de manuels conformes au nouveau curriculum du primaire et un important déficit au moyen-secondaire. À compter de l'année 2014, l'Etat mettra en œuvre la nouvelle politique des manuels scolaires basée sur un partenariat avec le secteur privé de l'édition et un choix multiple déconcentré au niveau des inspections et des écoles.

c) *Renforcer et étendre les cantines scolaires* : Les cantines scolaires constituent un intrant d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation et participent en même temps à la protection sociale des enfants vulnérables. Articulé à l'économie locale (production et transformation de produits agricoles) dans le cadre d'un partenariat public-privé, le développement des cantines scolaires peut contribuer à la création d'emplois et au développement économique et social des zones concernées.

d) *Etendre l'accès au Paquet de Services Intégrés (PSI)* : De bonnes conditions de travail impliquent un environnement favorable, sain et sécurisé, avec l'existence d'un paquet de services intégrant des ouvrages et aménagements divers : mur de clôture,

latrines, point d'eau, électricité, jardin, etc. Ces dernières années, l'Etat a déployé beaucoup d'efforts à cet effet . L'Etat poursuivra la mise en place du PSI sur la période 2014-2017.

Augmenter les ressources destinées aux écoles et aux inspections avec une responsabilisation et une redevabilité accrues des acteurs à la base.

L'importance accordée à l'amélioration de la qualité des apprentissages dans la nouvelle politique implique une augmentation sensible des ressources allouées. A cet effet, le gouvernement s'est engagé à renforcer les ressources mises à la disposition des écoles et des inspections, réparties annuellement à partir de critères équitables d'allocation déjà fixés et à mettre à jour régulièrement, et mises à leur disposition sur la base de contrats de performance à évaluer chaque année.

Promouvoir l'enseignement des sciences et techniques dans le cycle fondamental et dans les lycées

Pour améliorer la pertinence des programmes et les orienter sur les besoins de l'économie nationale et les exigences de la mondialisation, le Gouvernement va promouvoir l'enseignement des sciences et de la technologie dans le secteur, ***afin que le pourcentage d'élèves venant du cycle fondamental inscrit en classe de seconde dans les série scientifiques et technologiques passe de 35% en 2012 à 50% en 2017.***

AXE STRATÉGIQUE 2 : RÉSORPTION DES DISPARITÉS PAR UN ACCÈS PLUS ÉQUITABLE À L'ÉDUCATION

L'objectif du Gouvernement est de fournir un accès équitable et de bonnes conditions d'apprentissage à tous les enfants, jeunes et adultes, notamment les enfants souffrant d'un handicap ou vivant dans des milieux défavorisés.

Etendre et mettre à niveau le réseau scolaire, notamment dans les zones défavorisées

Il s'agira de construire de nouvelles écoles et d'améliorer les conditions d'apprentissages par la réhabilitation et le remplacement des abris provisoires et la construction d'ouvrages annexes. La réalisation de ces infrastructures permet de mettre à la disposition des populations des services de base de proximité et de réduire les dépenses d'éducation des ménages. Dans ce cadre, le programme de construction déjà établi est rappelé ci-après.

Résorber les abris provisoires toutes les écoles primaires, les collèges et les lycées

Les abris provisoires qui prolifèrent dans le système éducatif détériorent les conditions de travail des enseignants et des élèves, impactent négativement sur le quantum horaire, et ainsi obèrent l'accès équitable à une éducation de qualité pour tous. L'objectif du Gouvernement est de les résorber en utilisant différentes modalités. Déjà, le remplacement des abris provisoires est en cours ou prévu dans le cadre de nombreux programmes financés par l'Etat, et les partenaires techniques et financiers qui vont se poursuivre dans les années à venir.

Le Gouvernement a l'intention d'utiliser une modalité de Partenariat Public-Privé, qui permettra au secteur privé de concevoir, construire et entretenir les infrastructures en fonction des exigences du Gouvernement.

Promouvoir les daara modernes dans zones à forte demande

L'Etat finalisera en 2014 la loi et les décrets d'application fixant le cadre juridique et réglementaire des daara. La promotion de daara modernes se fera selon deux modalités.

a) Construction de daara modernes :

En 2013-2014, il faudra achever la construction et l'équipement de 4 daaras pour un coût de **480 millions FCFA** sur le BCI.

Entre 2014 et 2016, l'Etat assurera, en partenariat avec la Banque Islamique de Développement, la construction et l'équipement des 64 daara modernes dans des localités déjà fixées.

b) Modernisation de daaras existants

La stratégie de modernisation consiste à offrir à des daara existants avec des effectifs allant de 100 à 300 enfants, à la demande et sur la base de contrats de performance, des ressources pour financer la réhabilitation de l'infrastructure, les équipements utiles, les frais de prise en charge des maîtres de français supplémentaires, le matériel didactique, la cantine, et la motivation pour le directeur. En retour, les écoles s'engagent à : (i) mettre en œuvre un programme spécifique pour les daara développé par le ministère de l'Education en relation avec l'Association des Daara, et à (ii) obtenir des résultats d'apprentissages, tels que fixés par les indicateurs mesurant le niveau de compétence en lecture et en mathématiques.

Développer l'alphabétisation des jeunes et des adultes

Le sous- secteur de l'alphabétisation souffre d'un sous-financement réel dû à la faible implication collectivités locales et des partenaires au développement. En 2013, alors que plus de

50% de la population sénégalaise est analphabète, notre système n'a enrôlé que 58 565 jeunes et adultes (dont 39 758 femmes) dans les classes d'alphabétisation et dans les écoles communautaires de base. Des efforts plus soutenus seront faits par le Gouvernement pour promouvoir ce sous-secteur d'ici 2017, en alphabétisant plus 240 milles jeunes et adultes dont 70% de femmes au moins (soit en moyenne 60 mille par an).

AXE STRATÉGIQUE 3: PROMOTION D'UNE GOUVERNANCE INCLUSIVE ET TRANSPARENTE

Renforcer le partenariat et le dialogue politique et social

Des efforts réels sont notés dans la gouvernance du secteur durant ces dernières années. Des cadres et des mécanismes inclusifs de dialogue politique, technique et social ont été mis en place respectivement avec la société civile, l'Union des Associations d'Elus locaux (UAEL), les partenaires techniques et financiers et les syndicats. Ces efforts ont favorisé une participation accrue des différentes familles d'acteurs dans les processus de planification, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques et programmes d'éducation et de formation. Il s'agira de les consolider, de les élargir, et surtout de mettre en œuvre un plan de communication efficace favorisant l'appropriation de l'Ecole par les communautés, les collectivités locales et les autres acteurs pour renforcer leur participation et leur contribution à la prise en charge des problèmes de l'institution scolaire.

Dans ce cadre, le Gouvernement prendra toutes les dispositions utiles pour entretenir un dialogue permanent et responsable avec les syndicats d'enseignants, mais surtout respecter les accords qui sont ou seront signés. Pour faciliter ce dialogue social, face à la

prolifération des organisations syndicales (une cinquantaine), le Gouvernement organisera en 2014 des élections de représentativité dans tout le secteur de l'Education et de la Formation.

De même, les Assises sur l'Education nationale, dont le processus vient de démarrer avec la nomination du Président du Conseil d'Administration par le Président de la République, seront organisées sur toute l'étendue du territoire dans le 1^{er} semestre 2014.

Action 1 : Renforcer les capacités de gestion et de management du secteur

Le secteur sera marqué par d'importantes réformes structurelles et pédagogiques dans les années à venir, avec des ressources importantes à investir pour opérer les changements quantitatifs et qualitatifs planifiés. Il est donc nécessaire de mettre en place, aux niveaux central et déconcentré, des capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles garantissant une gestion efficace et efficiente de ces réformes et des ressources à mobiliser.

AXES ET BESOINS DE RECHERCHE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

- 1. Impact pédagogique, économique et social des politiques et programmes de développement de l'éducation**
- 2. Amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages : pertinence des curricula, qualité des enseignants et des intrants pédagogiques, ect ;**
- 3. La prise en charge des exclus et de la demande éducative : cartographie des exclus du système et facteurs explicatifs ; diversification de l'offre éducative comme réponse à la demande ; etc**
- 4. L'efficacité des processus de déconcentration et de décentralisation éducative (acte 3)**
- 5. Le financement de l'éducation : efficience dans l'allocation et l'utilisation des ressources ; financements innovants ; etc,**
- 6. Amélioration de la pertinence et l'efficacité des cadres, outils et processus de planification, de suivi et d'évaluation des politiques d'éducation et de formation : diagnostic, programmation, partenariat, modèle de simulation, etc**

